



**Baccalauréat professionnel en 3 ans**  
**« MÉTIERS DE LA MER »**  
**Spécialité Conduite et gestion des entreprises**  
**maritimes (CGEM) commerce/plaisance**  
**professionnelle**  
**Options voile**

### 1.1 – Définition - aspects du métier

Les navigants exercent leur métier dans des filières distinctes :

- Le transport maritime (filière commerce ou plaisance professionnelle),
- La pêche maritime professionnelle (filière pêche)
- Et la filière technique (filière machine).

Quel que soit le métier exercé dans les différentes filières, les gens de mer possèdent des qualités communes :

- Rigueur,
- Persévérance,
- Autonomie,
- Initiative,
- Esprit d'équipe.

Ils développent des capacités à suivre et à interpréter des procédures plus ou moins complexes, des capacités d'intervention (veille, alerte, analyse et résolution de problèmes, parfois en situation d'urgence) et de prise d'initiatives individuelles ou collectives. Le métier impose également des exigences d'habileté gestuelle. Cet ensemble d'éléments de qualités et une grande part d'autonomie caractérisent le métier de marin.

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel, sous réserve de l'aptitude physique et de l'obtention des certificats nécessaires à la navigation, peut tenir à bord :

Immédiatement à l'issue de sa formation, un poste de matelot. Personnel d'exécution dans des fonctions d'appui, il participe à la conduite nautique, à l'entretien du navire et des équipements de pont. Il prend part aux manœuvres et aux opérations de chargement et déchargement ;

Après le temps d'adaptation nécessaire à la maîtrise des grandes activités, les fonctions de maître qui se situe entre l'équipage et les officiers - encadrement du personnel d'exécution de la spécialité ;

Après un temps de navigation correspondant à la réglementation en vigueur, les fonctions d'officier puis de capitaine, sur des navires de tonnage limité – responsable du service pont dans des fonctions opérationnelles ou de direction.

En outre, les cursus des formations professionnelles maritimes permettent au titulaire de ce baccalauréat d'accéder par la voie de la formation initiale ou continue, ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience, et après des temps de navigation réglementaires :

- A des fonctions de second ou de chef mécanicien à bord des navires de puissance illimitée ;
- A des fonctions d'officier, de second ou capitaine sur des navires de jauge illimitée.

## 1.2 - Les secteurs d'activité

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel est amené à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime, dans un contexte réglementaire international (la langue internationale professionnelle est l'anglais).

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel est amené à exercer son activité dans d'autres entreprises liées au développement durable dans un contexte réglementaire national ou international.

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel peut obtenir, sous réserve d'aptitude physique et après une expérience professionnelle correspondant à la réglementation en vigueur, un brevet de commandement de capitaine 500 au commerce ou à la plaisance professionnelle (sous réserve de l'obtention des certifications STCW requises).

Lorsqu'il est embarqué, le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées au travail à bord d'un navire :

- Navigation maritime,
- Réglementation internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer,
- Réglementation liée à la sécurité et au droit du travail.

### Embarqué sur un navire de pêche :

- Il participe à la conduite du navire tout en assurant, en toutes circonstances, sa sécurité, celle de l'équipage et du navire, le respect de l'environnement en effectuant les activités suivantes :

**Conduite du navire en route ou en pêche**

**Mise en œuvre, exploitation, entretien et réparation des appareils et des engins de pêche**

**Traitement et conservation des captures**

**Gestion des ressources vivantes**

### Embarqué sur un navire de commerce :

- Il participe à la conduite du navire
- Il assure la sécurité de l'équipage et des passagers
- Il contribue à la réussite des opérations commerciales

### Embarqué sur un navire de plaisance professionnelle :

- Il assure la conduite du navire
- Il assure la sécurité de l'équipage et des passagers
- Il veille au bien être des clients
- Il assure la maintenance de 1er niveau du navire

Selon la taille de l'entreprise du secteur d'emploi, maritime ou non, le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel est appelé à exercer les activités d'exécution ou d'encadrement de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées : il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise.

Son potentiel lui permet d'assumer à terme des responsabilités plus étendues en accédant, s'il répond aux conditions réglementaires et suit les formations adéquates, à des titres maritimes de niveau direction (pêche ou commerce).

### 1.3 - Les emplois et fonctions

**Sur un navire de pêche**, les caractéristiques du métier varient considérablement en fonction :

- De la taille des navires,
- De la technique de pêche pratiquée,
- De la durée d'absence du port,
- Des zones de pêche fréquentées
- Et des espèces capturées.

Ce métier, qui est souvent très bien rémunéré, implique un rythme de travail particulier, imposé par l'environnement et la production « le poisson commande ».

Les conditions de travail nécessitent une bonne condition et une bonne résistance physiques.

Le respect des normes de sécurité est une constante impérative. Le marin assure, d'une manière générale, sa propre sécurité et celle des autres personnes embarquées par des pratiques de travail sûres et sécurisées.

**Sur un navire de commerce**, les caractéristiques du métier varient en fonction

- De la taille des navires,
- Du type de navire (navire de charge, de servitude ou à passager)
- De la durée d'absence du port
- Et des zones fréquentées.

Le respect des normes de sécurité est une constante impérative.

A terre, les caractéristiques des métiers varient selon les activités et la nature de l'entreprise. Les titulaires de ces qualifications sont recherchés pour leur expérience acquise, leur polyvalence de formation technique, leur autonomie au travail et leur forte sensibilisation aux problèmes environnementaux et à la préservation de la ressource marine.

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel peut, entre autres, exercer les fonctions de :

- Matelot ou maître d'équipage à bord de tout navire
- Second ou capitaine à bord des navires à voile ou sur les yachts selon l'option choisie
- Chef d'entreprise ou gérant d'un armement de plaisance à voile ou sur les yachts selon l'option choisie
- Manager technique au sein d'une entreprise ou d'un armement de plaisance à voile ou sur les yachts selon l'option choisie
- Tout emploi lié au développement durable et la protection des espèces marines

## 1.4 - Les conditions générales d'exercice

Les tâches professionnelles principales du titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel nécessitent, sur le plan technique, de maîtriser, dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie les actions permettant de :

### Pour l'activité conduite des installations pêche :

- Assurer le quart en toute sécurité
- Préparer la mise en service, mettre en service, et stopper un équipement ou l'installation conformément aux procédures
- Rendre compte de l'activité

### Pour l'activité réalisation de la maintenance :

- Organiser les postes de travail
- Assurer les visites systématiques périodiques
- Collecter, analyser, interpréter toutes les informations afin de participer à la bonne marche du navire
- Consigner ces tâches dans le journal passerelle

### Pour l'activité réalisation de la maintenance corrective :

- Organiser les postes de travail
- Mettre en œuvre les tests et inspections afin de localiser les éléments défectueux
- Collecter, analyser, interpréter toutes les informations nécessaires à l'intervention
- Contrôler le bon fonctionnement et mettre à jour l'historique

### Pour l'activité gestion :

- Gérer les ressources humaines et la formation
- Gérer le matériel et les produits
- Gérer les contraintes liées à l'environnement
- Appréhender les aspects économiques du secteur d'activité maritime.

### Pour l'activité sécurité :

- Organiser et de mettre en œuvre la sécurité des personnes et des biens.

### Pour l'activité communication :

- Comprendre, se faire comprendre
- Utiliser les systèmes de communication.

## 1.5 - Le niveau d'implication

Dans l'exercice de ses activités professionnelles, le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel doit faire preuve de capacité d'initiative dans la prévention des risques ou, en cas d'incident ou d'accident, en appliquant la réglementation (sécurité, ergonomie, sanitaire, qualité, ...) et les bonnes pratiques apprises durant la formation (certifications spécialisées).

En outre il doit s'adapter à la vie en équipage dans un espace restreint et avec des marins multiculturels.

L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le patron ou le capitaine du navire pour les postes embarqués et par le chef d'entreprise pour les métiers du secteur terrestre.

## 1.6 - Les perspectives d'évolution

Le titulaire de la spécialité « CGEM commerce » de baccalauréat professionnel possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois de **niveau 4** du répertoire des certifications professionnelles soit de poursuivre une formation professionnelle.

Au cours de sa carrière, il peut se spécialiser et obtenir une qualification lui permettant de compléter sa formation

### Période de Formation en Milieu Professionnel

#### Spécialité « CGEM Commerce » de baccalauréat professionnel

La formation en entreprise fait partie intégrante de la formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans les entreprises définies par le référentiel d'activités professionnelles. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la spécialité « CGEM-Commerce » de baccalauréat professionnel.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil.

### OBJECTIFS DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- Conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel
- Développe de nouvelles compétences.

#### La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- Compléter la formation dispensée dans le cadre de l'établissement de formation ;
- Travailler dans un environnement maritime difficilement réuni dans un établissement de formation ;
- S'insérer dans une équipe professionnelle et de découvrir un navire dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées à la conduite nautique, à la conduite et à l'entretien des installations techniques, à l'exploitation commerciale du navire et la mise en œuvre des engins de pêche ;

**Référentiel de compétences**  
**Spécialités « CGEM Commerce » de baccalauréat professionnel**

SECONDE PROFESSIONNELLE MARITIME (Famille des métiers de la mer)				
Enseignements		Total h/ané e	Group e	h/sem
<b>Enseignements professionnels maritimes</b>	Navigation	30	24	1
	Navigation – TP	30	12	1
	Navigation – MSP	45	8	1,5
	Matelotage	60	12	2
	Suivi de l'exploitation du navire	45	24	1,5
	Mécanique navale	30	24	1
	Mécanique navale – TP	45	12	1,5
	Electricité	15	24	0,5
	Electricité – TP	30	12	1
	Option de spécialisation	30	24	1
	Option de spécialisation – TP	45	12	1,5
Règlementation des activités maritimes et développement durable		45	24	1
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention</b>		30	24	1
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention</b>		30	24	1
<b>Prévention – santé – environnement</b>		30	24	1
<b>Economie - gestion</b>		30	24	1
<b>Enseignements généraux</b>	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	75	24	2,5
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	30	12	1
	Mathématiques	30	24	1
	Mathématiques	15	12	0,5
	Langue vivante Anglais	30	24	1
	Langue vivante Anglais	30	12	1
	Physique-chimie	30	24	1
	Physique-chimie	15	12	0,5
	Arts appliqués et culture artistique	30	24	1
	Education physique et sportive	75	24	2,5
<b>Consolidation, accompagnement</b>	Consolidation et accompagnement personnalisé	45	24	1,5

<b>personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	Accompagnement aux choix d'orientation : option d'exploration – TP	45	24	1,5			
<b>Total heures (sur 30 semaines)</b>		1005	-	33,5			
<b>Période de stage STCW</b>	Sûreté	0,5 semaine					
	CFBS	1 semaine					
<b>Période de formation en milieu professionnel</b>		4 semaines					
<b>Spécialité « CGEM Commerce – option Voile » de baccalauréat professionnel</b>		<b>Première</b>			<b>Terminale</b>		
<b>Enseignements professionnels maritimes</b>	Navigation	52	24	2	57,5	24	2,5
	Navigation – TP	26	12	1	23	12	1
	Navigation – MSP	26	8	1	46	8	2
	Anglais maritime et technique	13	24	0,5	11,5	24	0,5
	Anglais maritime et technique – TP	26	12	1	23	12	1
	Navire, stabilité et sécurité	65	24	2,5	11,5	24	0,5
	Navire, stabilité et sécurité – TP	0	12	0	23	12	1
	Entretien et manutention	0	24	0	34,5	24	1,5
	Règlementation des activités maritimes et développement durable	26	24	1	23	24	1
	Gestion d'une entreprise maritime	26	24	1	23	24	1
	Gestion d'une entreprise maritime (option voile)	0	24	0	23	24	1
	Propulsion vélique	26	12	1	23	24	1
Enseignements professionnels et français en co-intervention		28	12	1	13	12	0,5
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention		28	12	1	13	12	0,5
Prévention – santé – environnement		28	24	1	26	24	1
Economie-gestion		28	24	1	26	24	1
<b>Enseignements généraux</b>	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	56	24	2	52	24	2
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	28	12	1	26	12	1
	Mathématiques	42	24	1,5	26	24	1
	Mathématiques	14	12	0,5	13	12	0,5
	Langue vivante Anglais	28	24	1	26	24	1
	Langue vivante Anglais	28	12	1	26	12	1
	Physique-chimie	28	24	1	26	24	1
	Physique-chimie	14	12	0,5	13	12	0,5
	Arts appliqués et cultures artistique	28	24	1	26	24	1
	Education physique et sportive	70	24	2,5	65	24	2,5

	Consolidation et accompagnement personnalisé	42	24	1,5	52	24	2
	Accompagnement au choix d'orientation à la voile	42	12	1,5	42	12	1,5
<b>Total heures</b>		<b>818</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>793</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
Total heures	NAVPAK	0,5 semaine			-		
	MED III	2 semaines			-		
	CQUALI	1 semaine			-		
	CGO	-			2 semaines		
	CAEERS	-			1 semaine		
Période de formation en milieu professionnel		6 semaines			8 semaines		

**Conformément à l'alinéa 2 de l'article 10 de l'arrêté de référence, conditions de délivrance des titres maritimes liés à la spécialité « CGEM Commerce »**

1. En cas de rupture de scolarité en fin de classe de seconde, l'élève sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer certains modules constitutifs de la formation suivie. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
2. En cas de rupture de scolarité en classe de première ou de terminale, l'élève, sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer certains modules constitutifs de la formation suivie. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
3. En cas de réussite au baccalauréat en spécialité CGEM Commerce, l'élève, sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer les titres de formation maritime correspondant à la spécialité de ce baccalauréat, à savoir C500, C200 voile, le matelot pont et le mécanicien 250 kW. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
4. En cas d'échec au baccalauréat CGEM Commerce, et à la condition de s'être présenté à l'ensemble des épreuves, l'élève pourra se voir délivrer certains des titres de formation maritime correspondant à cette spécialité ou des modules constitutifs des formations conduisant aux titres correspondants à la spécialité de ce baccalauréat sous réserve de notes suffisantes et d'assiduité. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.